



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres composant le Conseil : 35
Présents : 28
Absents représentés : 07
Absents : 00
Absents excusés : 00

L'an deux mil quatorze, le dix sept septembre à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance publique au Salon d'Honneur, sur convocation qui leur a été adressée le 11 septembre 2014.

Elu(e)s	Présent	Absent représenté par	excusé/Absent	Absent	Elu(e)s	Présent	Absent représenté par	excusé/Absent	Absent
Corinne VALLS Maire	X				Jérôme CREPIEUX Conseiller Municipal	X			
Philippe GUGLIELMI 1 ^{er} Maire-Adjoint		Bruno Lotti			Chantal CELESTIN Conseillère Municipale	X			
Asma GASRI Maire-Adjointe	X				Tassadit CHERGOU Conseillère Municipale	X			
Jacques CHAMPION Maire-Adjoint	X				Guy DROZ Conseiller Municipal	X			
Nicole REVIDON Maire-Adjointe	X				Brigitte BOYER Conseillère Municipale		Htaya Mohamed		
Stéphane WEISSELBERG Maire-Adjoint	X				Raymond CUKIER Conseiller Municipal	X			
Marie-Jeanne CALSAT Maire-Adjointe	X				Flora GUGLIELMI Conseillère Municipale		Nicole Revidon		
Bruno LOTTI Maire-Adjoint	X				Ange GALION Conseiller Municipal	X			
Marie-Michelle PHOJO Maire-Adjointe	X				Amal DJEDIDE Conseillère Municipale		Asma Gasri		
Patrice CALSAT Maire-Adjoint	X				Sofia DAUVERGNE Conseillère Municipale	X			
Viviane VAN DE POELE Conseillère Municipale déléguée	X				Jean-Claude MAMET Conseiller Municipal	X			
Olivier CATAYEE Conseiller Municipal délégué	X				Brigitte MORANNE Conseillère Municipale	X			
Htaya MOHAMED Conseillère Municipale déléguée	X				Laurent PAGNIER Conseiller Municipal		Brigitte MORANNE		
Fernando LOURENCO Conseiller Municipal délégué	X				Corinne BUZON Conseillère Municipale	X			
François PARRINELLO Conseiller Municipal	X				Florian FAVIER-WAGENAAR Conseiller Municipal	X			
Atda DAOUD Conseillère Municipale	X				Yaelle AZOULAY Conseillère Municipale	X			
Marcel TRASI Conseiller Municipal		Patrice Calsat			Serge BARDIN Conseiller Municipal	X			
Isabelle BOULAUDAT Conseillère Municipale		M-J CALSAT							

Les membres présents forment la majorité des Conseillers Municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.2121-10, L.2121-12, L.2121-17 et L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L.2121-15, du Code précité à l'élection pour la présente session d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme Marie-Jeanne Calsat ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 18 juin 2014 est adopté.

FINANCES

1) Décision Modificative n°2 Budget Ville - Septembre 2014

Cette décision modificative est l'occasion de réajuster les crédits inscrits au Budget Primitif de la ville afin que ces derniers correspondent fidèlement aux besoins exprimés par les services.

Il s'agit principalement :

1 - Sur préconisations du Trésorier municipal :

- De reprendre des provisions antérieures à 2001 devenues sans objet,
- D'apurer des charges « dormantes » sur comptes d'attente (1997 et 1999).

Le trésorier précise qu'après ces opérations, la ville disposera de la meilleure qualité comptable du département !

2 - Pour ajuster le budget :

- D'intégrer le produit de la liquidation du SICIM,
- D'ajuster les crédits liés aux recettes de taxes additionnelles
- D'ajuster divers crédits budgétaires en dépenses pour les besoins des services.

Le Conseil Municipal sera appelé à se prononcer sur ce dossier.

Suite à une intervention de Mme Corinne Buzon, formulée avant la mise au voix de la première délibération, demandant le motif du rejet de la question orale qu'elle souhaitait faire ajouter à l'ordre du jour. Mme le Maire informe le Conseil qu'une plainte en diffamation a été déposée au sujet de cette intervention et qu'au vu du sujet évoqué le Conseil n'est plus en mesure de poursuivre ses travaux dans des conditions acceptables.

La séance est donc levée à : 19h47

Interventions : Mme Brigitte Moranne (Groupe Front de Gauche) – Magazine Municipal



Corinne VALLS

Maire,

**Vice-Présidente du Conseil Général
de la Seine Saint Denis.**

**Compte rendu affiché
Le 25 septembre 2014.**

Hôtel de Ville
Place de la Laïcité
93231 Romainville Cedex
Tél. : 01 49 15 55 00
Fax : 01 49 15 55 55
www.ville-romainville.fr



Intervention groupe Front de Gauche - B. Moranne.

Depuis quelques mois, dans le magazine d'informations municipales, nous découvrons une nouveauté. Sous les titres, le Maire, les Maires adjoints, les conseillers délégués et municipaux, apparaissent les photos de 27 conseillers municipaux.

Ainsi, notre ville ne compterait plus que 27 élus ! Dans ce qui est appelé un journal d'informations municipales, 8 élus ne sont donc pas considérés comme des conseillers au même titre que celles et ceux appartenant à la majorité. Ils ont pourtant tous été élus au suffrage universel.

En résumé, il y a à Romainville 35 conseillers municipaux et non 27.

De la même manière, pourquoi nous ne retrouverions pas dans le magazine les photos des conseillers communautaires élus également au mois de mars ?

Nous invitons donc les élus de la majorité municipale à prendre en compte cette réalité. Ce journal d'information municipale est destiné à tous les Romainvillois, y compris à ceux qui ont voulu exprimer un autre choix que celui qui s'est porté en faveur de la liste majoritaire.